

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2026

OBJET : 2026-89CS TE05

Examen du Compte Rendu d'Activité de la Concession du Service Public d'Electricité 2025

Nombre de membres légal	52
Nombre de membre en exercice	52
Nombre de membres présents	31
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	33
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
☒ Pour	33
☒ Contre	0
☒ Abstention	0
☒ Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	02-10-2026

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean-Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : ROUX Henry-Pierre (*deux voix : une pour le collège territorial du Briançonnais, et une pour le collège optionnel éclairage public*), FINE Sébastien, PIQUEMAL Michel, ACHIN Richard, BERTRAND Jean-Pierre Gérard, LAGIER Pacôme, COLLIN François, CLAEYMAN Jean-Pierre, PRAT Jean-Denis, BOURDEAUX Yvon, LAUBE Éric, LEPEINGLE Patrick, SALETTI Hélène, LESBROS Georges, LEYDON Louis, SALLEY Jean-Philippe, LAPALUS Michel, CHEVAL Jérôme, TARDY Lionel, DEPEYRE Jean, ROUIT Daniel, MAXIMIN Christine (*deux voix : une pour le collège territorial de Serre-Ponçon et une pour le collège optionnel réseau de chaleur*), DOU Jean-Claude, ARNOUX Frédéric, VERRIER Jean Luc, BACHENET Claude, MAGNAN Patrick, MIOULANE Louis, CHENAVIER Géraud, HAMACHA Stéphane, SIONNET Philippe.

Soit dix collèges représentés par trente-et-un délégués sur onze collèges ayant cinquante-deux délégués légaux.

Etaient excusés : MOUTIER Gérard, DUPORT Xavier, AILLAUD Gautier, ALLEMAND Georges, ANDRZEJEWSKI Henri, ARNAUD Jean-Michel, ARNAUD Jérôme, AYACHE Serge, BONNAFFOUX Sébastien, CONSEIL Benoît, DOSSEUL Yoann, EYSSERIC Serge, FIGVED Paul, GRIMAUD Roger, ROUIT Sébastien, NICOLAS Elsie, JAUSSAUD Sébastien, LAURENS Alain, MAURIN Philippe, MARCELLIN Marc, PINET Florent, BOUTRY Jérôme, ARNOUX Anita, MARTOÏA Raphaëlle, GARCIN André.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; DEJOANNIS Jean-Christophe, Directeur du Service Technique ; PEYRON Magali, Secrétaire de direction ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; LEAUTHIER Thomas, Responsable agence Sud ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; RICOU BONNEFONT Audrey, Gestionnaire du secrétariat général.

Secrétaire de séance : Lionel TARDY

OBJET : 2026-89CS TE05

Examen du Compte Rendu d'Activité de la Concession du Service Public d'Electricité 2025

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de Service Public, et l'article 44 du cahier des charges des concessions qui précise que : « le gestionnaire du réseau de distribution et le fournisseur aux tarifs réglementés de vente communiquent à l'autorité concédante au plus tard le 1er juin, de chaque année, un compte-rendu annuel d'activité retraçant l'exécution du contrat de concession au titre de l'année civile écoulée ». Ce rapport fait également apparaître les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Il permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante suivante qui devra en prendre acte et débattre sur les thèmes se rapportant aux enjeux de la Délégation de Service Public d'Electricité.

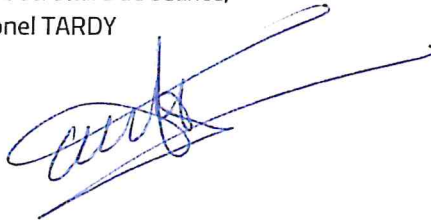
Considérant que le document constituant le Compte Rendu d'Activité de la Concession de distribution d'énergie électrique 2025 des concessionnaires Enedis et EDF a été transmis dans le respect des délais prévus par la loi, il convient à la suite de la présentation en séance, après débat et ouï la synthèse de Monsieur le Président, que le comité syndical prenne acte du contenu du Compte Rendu d'Activité de la Concession de distribution d'électricité pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Prend acte de la présentation du rapport du délégataire du service public d'électricité pour l'année 2025.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Lionel TARDY



Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean-Claude DOU

